

Bientôt des règles plus strictes pour l'attribution des logements sociaux ?



« Il faut réinterroger la pertinence à continuer à occuper un logement social de ceux qui ont largement dépassé les plafonds de revenus », a suggéré Guillaume Kasbarian. ARCHIVES STÉPHANE LARTIGUE / SUD OUEST

La déclaration du ministre délégué au Logement, Guillaume Kasbarian, a fait bondir des acteurs du logement social en France, au moment où le gouvernement s'apprête à présenter un projet de loi visant à favoriser le logement des classes moyennes

L'idée avancée par le gouvernement d'évincer de leur logement social les locataires devenus trop aisés a suscité hier une vague d'indignation à gauche et parmi les organisations du secteur, y voyant une diversion face à une production de HLM qui patine.

1 Comment la polémique est-elle née ?

La polémique est née d'une déclaration du ministre délégué au Logement, Guillaume Kasbarian, dans un entretien paru jeudi dans le journal « Les Échos » : « Il faut réinterroger la pertinence à continuer à occuper un logement social de ceux qui ont largement dépassé les plafonds de revenus », a-t-il suggéré. Le ministre a notamment fait référence à ceux qui, entre-temps, ont reçu un héritage, aux propriétaires d'une « résidence secondaire », ou à ceux dont le « patrimoine » a « évolué ». Selon « Les Échos », Guillaume Kasbarian a affirmé que plus de 8 % des locataires de HLM ne seraient plus éligibles à un logement social s'ils en demandaient un aujourd'hui.

2 Quelles réactions les mots du ministre ont-ils déclenchés ?

Cette « notion de logement à vie [...] n'a pas de réalité juridique », a taclé dans un communiqué l'Union sociale pour l'habitat, l'organisation représentative du secteur HLM, appelant à « ne pas céder à la démagogie ». « Le ministre a tort de considérer que c'est en « insécurisant » les locataires du parc social qu'on palliera les insuffisances de la politique du logement que nous constatons depuis 2017 », a déploré l'ancienne ministre écologiste Emmanuelle Cosse, qui dirige désormais cet organisme.

La proposition, a affirmé le sénateur communiste de Paris Ian Brossat dans un communiqué, « est d'une hypocrisie sans nom puisqu'elle laisse entendre que les locataires HLM seraient aujourd'hui inexpulsables... On marche sur la tête ». Même son de cloche chez la Confédération nationale du logement, qui a regretté sur le réseau social X (ex-Twitter) le « cynisme » de la proposition. « Plutôt que produire du logement social, Kasbarian préfère réduire le parc HLM et [...] opposer les classes populaires entre elles », a-telle dénoncé.

3 Que dit précisément la réglementation ?

En l'état actuel de la réglementation, les locataires doivent répondre annuellement à une « enquête ressources » pour attester de leur situation économique. S'ils dépassent un certain plafond de ressources, leur bailleur peut majorer leur loyer et, s'ils font état de revenus encore plus élevés, il peut dans certains cas refuser de renouveler leur bail.

Dans ces cas de figure, les seules catégories protégées sont les personnes âgées de plus de 65 ans et celles en situation de handicap.

« Kasbarian préfère réduire le parc HLM et [...] opposer les classes populaires entre elles »

4 En quoi consiste le projet du gouvernement ?

Le gouvernement s'apprête à présenter un projet de loi visant à favoriser le logement des classes moyennes qui doit être dévoilé en Conseil des ministres en mai, avant un examen au Sénat prévu en juin. Le texte doit donner plus de pouvoir aux maires dans l'attribution des logements sociaux ou dans la décision d'en vendre, a détaillé Guillaume Kasbarian jeudi. Le renforcement de l'étude sur l'occupation sociale des logements est aussi prévu dans ce projet de loi.

Publié le 13/04/2024 – Sud-Ouest